

PROGRAMME

Identifier le domaine public : les principales difficultés

REF : DOP-003

CONTEXTE

La domanialité publique est un régime contraignant. Il est donc fondamental de déterminer avec la plus grande précision possible les biens auxquels elle s'applique. La grande diversité des biens à qualifier constitue une difficulté importante. Certes, le Code général de la propriété des personnes publiques livre les critères de définition du domaine public général et spécial. Néanmoins, c'est l'application de ces critères qui pose problème en l'état d'une jurisprudence parfois très subtile. Par ailleurs, les procédures de délimitation du domaine public diffèrent selon les types de biens concernés (domaine public routier, ferroviaire, hydroélectrique...).

Les textes :
Code général de la propriété des personnes publiques

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Connaître les critères de définition des domaines publics général et spéciaux.
- Identifier les difficultés liées à l'application de ces critères à des situations concrètes.
- Maîtriser les procédures de délimitation du domaine public.

Contenu de la formation

- La définition du domaine public
 - Les critères du domaine public général (Les critères ordinaires ; Les critères extensifs)
 - Les critères des domaines publics spéciaux (Les domaines publics dépourvus de l'exigence d'un classement ; Les domaines publics subordonnés à l'exigence d'un classement)
- La délimitation du domaine public
 - La délimitation des domaines publics routier et ferroviaire (L'alignement routier ; Les différentes procédures de délimitation du domaine public ferroviaire)
 - La délimitation des autres domaines publics

Profils des apprenants

- Juristes, avocats, notaires, professionnels du droit.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Edilaix

33 cours VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOUE - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINOUE - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)